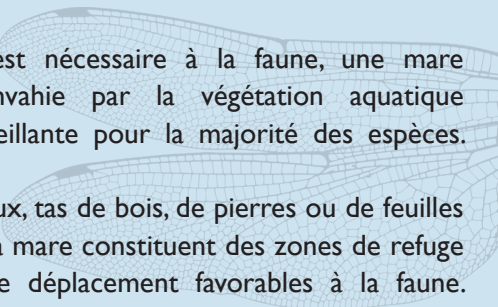


Quelques conseils

- Dans les mares les poissons sont souvent introduits par l'humain. Prédateurs voraces, ils impactent négativement la faune, la flore et l'habitat lui-même.
- Intervenir sur une mare entre février et septembre risque de tuer de nombreux animaux.
- Une mare bien ensoleillée favorise le développement de la végétation aquatique. Celle-ci offre refuges et sites de ponte pour la faune et participe à l'épuration de l'eau.
- Attention, trop d'arbres sur les berges augmente l'envasement de la mare et limite l'ensoleillement.
- L'eau libre est nécessaire à la faune, une mare entièrement envahie par la végétation aquatique est moins accueillante pour la majorité des espèces.
- Haies, végétaux, tas de bois, de pierres ou de feuilles aux abords de la mare constituent des zones de refuge et des voies de déplacement favorables à la faune.
- Des berges en pente douce et des variations de profondeurs offrent une plus grande diversité d'habitats.
- C'est une mare abreuvoir ? Une clôture permet de protéger les berges du piétinement du bétail.

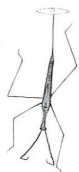


En réponse à la disparition des mares, plusieurs acteurs de l'environnement ont créé le programme Réseaux Mares de Bourgogne afin de mieux les **connaître**, les **protéger** et **sensibiliser** le plus grand nombre à leurs enjeux.

C'est dans ce cadre que la SHNA-OFAB propose le Refuge Mare pour rendre leur protection accessible à tous.

La Société d'histoire naturelle d'Autun L'Observatoire de la faune de Bourgogne

Association de loi 1901 fondée en 1886, reconnue d'utilité publique au titre de la protection de la nature, la SHNA-OFAB œuvre à l'étude et la conservation de la faune sauvage en Bourgogne depuis 2000 grâce à une équipe de 17 salariés. Dans le cadre de son programme l'Observatoire de la faune de Bourgogne, elle mène diverses actions dans le but de suivre les groupes faunistiques indicateurs, menacés, patrimoniaux ou invasifs.



Société d'histoire naturelle d'Autun
Maison du Parc, 58230 Saint-Brissou
contact@shna.fr · 03 86 78 79 72 · shna-ofab.fr



Cette action est réalisée grâce au soutien de nos financeurs :



Crédits : Recto : Mare ©S.Varanguin, Rainette verte ©D.Sirugue, Dytique ©L.Borowiec, Ranâtre ©CPN, Leste ©Monstreh. Verso : Mare ©A.Ruffoni, Rainette verte ©D.Sirugue, Triton crêté ©N.Varanguin, Agrion mignon ©A.Ruffoni, Dytique noir ©M.Carnet, Triton alpestre ©J.Chevallier, Renoncule ©O.Wilhelm, Potamot ©R.Morgan
- Mise en page : Lisa Leprêtre, Mathieu Majérus • Septembre 2020

Opération Refuge Mare





Des milieux menacés

Abandonnées ou comblées, on estime qu'environ 20% des mares de Bourgogne ont disparu au cours des 20 dernières années !

À la frontière entre milieux aquatique et terrestre, les mares sont des réservoirs de biodiversité au sein desquels une vie souvent méconnue foisonne : amphibiens, insectes aquatiques, mollusques, crustacés... Outre leurs rôles écologiques, elles assurent des fonctions pédagogiques, agricoles, hydrologiques et font partie de notre patrimoine rural. Créées pour l'abreuvement, l'artisanat ou encore la réserve en eau, les mares sont comblées ou abandonnées de par la perte de ces usages ancestraux.

Une faune fragile

Les mares en bon état écologique abritent une faune exigeante. Voici quelques habitants typiques des mares de Bourgogne :

Rainette verte
Individus et habitats protégés
Liste rouge Bourgogne : «Vulnérable»
Ne tolèrent pas les poissons

Triton crêté

Agrion mignon
Espèces communes appréciant les mares bien végétalisées

Dytique noir

LE REFUGE MARE

Dans quels buts ?

- ✎ Pour **enrayer la disparition** des mares.
- ✎ Pour les **préserv**er, ainsi que la remarquable biodiversité (faune et flore locales) qui dépend de leur **bonne qualité**.
- ✎ Pour sauvegarder **des réseaux de mares** assurant une connexion nécessaire à certaines espèces.
- ✎ Pour **faire connaître les enjeux** liés aux mares et intéresser le plus grand nombre à ces questions.
- ✎ Pour **valoriser l'engagement** des signataires, **collectivités comme particuliers**.



Les engagements

Simple à mettre en oeuvre et gratuit, ce label assure la protection des mares et l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées. Le signataire s'engage, par le biais d'une convention, à respecter 3 principes de base :



COMBLEMENT

Ne pas combler la mare



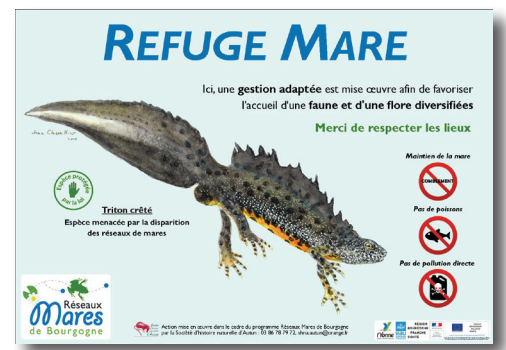
Ne pas introduire de poissons



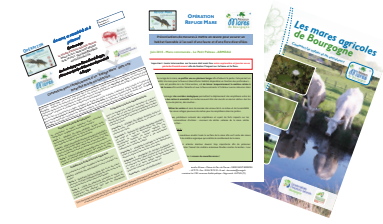
Ne pas utiliser de pesticides

Vous souhaitez aller plus loin dans la démarche ? La SHNA-OFAB réalise un diagnostic écologique de la mare et propose des préconisations de gestion pour favoriser la biodiversité !

Pour vous accompagner



- o Le label « Refuge Mare ».
- o Un **panneau indicatif** à placer à proximité de la mare afin de valoriser la démarche, montrer son engagement et sensibiliser les personnes de passage.
- o De la **documentation technique** sur les bonnes pratiques d'entretien.
- o Des **conseils et un accompagnement** apportés par la SHNA-OFAB.



Suivez l'avancement de l'opération :

https://observatoire.shna-ofab.fr/fr/refuge-mares_688.html

